



SOCIETE GENERALE  
Dec de Neuilly  
Août 2018

# Changement horaires

## Régime du mardi au samedi

En juin, vous étiez 67% à ne pas souhaiter que ce projet soit mis en place dans l'état actuel.

La CFDT a entendu qu'il était difficile pour vous d'envisager de perdre quasiment la moitié des RTT (alors que les agences du lundi au vendredi les conservent). Ce qui entraîne pour certains une perte de revenus et pour d'autres du temps en moins avec leurs proches.

Nous comprenons que les horaires des agences doivent être uniformisés. Néanmoins la CFDT ne souhaite pas que ce soit au détriment de la qualité de vie des salariés, et a donc demandé à la direction de revoir le projet en faisant en sorte que les salariés conservent les RTT à l'identique.

La direction refuse cela et appliquera son projet dès le 1er janvier.

La direction est ouverte pour recevoir les salariés qui rencontrent des difficultés suite à ces changements afin de trouver une solution. Vous devez donc vous manifester auprès du RRHL.

La CFDT a soulevé que le projet n'était pas conforme à l'accord ARTT « dans cette modalité, une demi-journée de travail doit s'entendre comme une période de travail ne débutant pas avant ou ne s'achevant pas après 13 heures ». La direction représentera donc un projet conforme devant les instances représentatives.



### Vos élus CFDT de la Dec de Neuilly

- ADNET Gwenaëlle
- LETEURTROIS Marie
- MASSON Stéphane
- SERGEANT Guillaume

**S'engager pour chacun, agir pour tous**